

SAINT-PERE SUR LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-PERE SUR LOIRE

Par arrêté n° 201906 en date du 1^{ER} mars 2019, le Maire de la commune de SAINT-PERE SUR LOIRE a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Au terme de cette enquête, le projet de PLU, sera approuvé par le Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur Jean-Armel HUBAULT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de SAINT-PERE SUR LOIRE, siège de l'enquête publique, durant 32 jours, du lundi 25 mars 2019 à 13 heure 30, au jeudi 25 avril 2019 à 12 heure 30.

Les lundi de 13H30 à 17H, mardi de 8H30 à 12H30, jeudi de 8H30 à 12H30, vendredi de 13H30 à 17H, à l'exclusion du lundi 22 avril 2019, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre - propositions sur les registres d'enquête.

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet de la commune <http://saintperesurloire.fr>, dans l'onglet « info pratiques » Textes et Articles.

De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de SAINT-PERE SUR LOIRE.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Jean-Armel HUBAULT commissaire enquêteur à la Mairie de SAINT-PERE SUR LOIRE (45600) - 19 rue de Paris. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique au moyen de l'onglet « contact » figurant sur le site de la commune.

Les observations, les propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la commune : <http://saintperesurloire.fr>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de SAINT-PERE SUR LOIRE :

Le lundi 25 mars 2019	de 13 h 30 à 16 h 30
Le jeudi 4 avril 2019	de 9 h 30 à 12 h 30
Le samedi 13 avril 2019	de 9 heures à 12 heures
Le jeudi 25 avril 2019	de 9 h 30 à 12 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de SAINT-PERE SUR LOIRE pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la commune pendant un an.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Patrick FOULON, Maire de SAINT-PERE SUR LOIRE. Tél.02.38.36.21.84 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : saintperesurloire@wanadoo.fr